



**Harmonie  
mutuelle**

GROUPE **vyv**

*AVANÇONS collectif*

CCN ENSEIGNEMENT PRIVÉ INDÉPENDANT

**COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**  
**POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS**

*la branche*  
**EPi**  
*Enseignement Privé  
Indépendant*

# ÊTRE ADHÉRENT HARMONIE MUTUELLE, c'est s'appuyer sur la force d'un leader national

Les partenaires sociaux ont conclu, le 4 juillet 2017, un nouvel accord de branche pour son régime professionnel de santé.

Grâce à chacun des deux organismes recommandés choisis après mise en concurrence, Harmonie Mutuelle et Humanis Prévoyance, le respect de vos obligations conventionnelles est garanti et vous bénéficiez :

- » d'un large choix de 4 niveaux de couvertures selon vos besoins ;
- » d'engagements sur la qualité de services pilotés par la branche ;
- » de la politique professionnelle de prévention, d'action sociale et de solidarité financée à hauteur de 3% des cotisations.
- » cotisations gratuites :
  - pour les salariés en congé parental à temps plein pendant 1 an (pour le régime obligatoire mis en place).
  - les enfants handicapés de moins de 18 ans du salarié.
  - pour les salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pendant la durée de leur période d'alternance qui ne peut excéder 3 ans.

Parce que la santé de vos salariés c'est la santé de votre établissement, Harmonie Mutuelle s'engage à vos côtés et vous apporte des solutions en adéquation avec vos besoins et ceux de vos collaborateurs.

Nous vous proposons 4 niveaux attractifs aux choix.

Le salarié et ses ayants droit ont la possibilité de souscrire aux différents niveaux proposés.

## Les plus

### VOTRE ÉTABLISSEMENT

La possibilité de transformer une contrainte en opportunité

- » **Un levier de motivation et de fidélisation de vos salariés.**
- » **Votre budget maîtrisé.**
- » **Une mise en place du contrat rapide et simple.**
- » **Nous diffusons efficacement à l'ensemble des salariés l'information** relative au contrat mis en place (mise à disposition de la notice d'information pour diffusion à vos salariés).
- » **Un accompagnement juridique, fiscal et technique.**  
Dans un environnement complexe et évolutif, nos experts en protection sociale vous conseillent au mieux de vos intérêts.

### POUR VOS COLLABORATEURS

- » **Un tarif de groupe**
- » **De meilleurs remboursements des dépenses de santé**
- » **Le réseau Kalixia**  
Ce réseau de plus de 12000 professionnels de santé conventionnés vous permet de bénéficier de tarifs négociés en optique, audiologie, dentaire et ostéopathie et ainsi limiter votre reste à charge.
- » **La téléconsultation avec MesDocteurs**  
Bénéficiez d'un service innovant permettant de réaliser, à distance, une consultation médicale, 24h/24 et 7j/7, avec un médecin généraliste ou spécialiste (dermatologie, pédiatrie, gynécologie, psychiatrie, sexologie, addictologie...).
- » **L'action sociale** : en cas de difficultés liées à la maladie, de problèmes familiaux ou financiers... des solutions sont proposées à nos adhérents pour continuer à bénéficier d'un accès aux soins.
- » **Une assistance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7** : aide à domicile, garde d'enfants, soutien psychologique, conseil social, frais médicaux à l'étranger dans le cadre d'un séjour privé ou professionnel...
- » **La prévention intégrée aux garanties pour les niveaux B-C-D** : forfait médecines complémentaires, forfait sevrage tabagique...

## HARMONIE MUTUELLE EN CHIFFRES



**88 700**  
ENTREPRISES ADHÉRENTES



**5**  
MILLIONS DE PERSONNES  
PROTÉGÉES



**5 007**  
COLLABORATEURS DONT  
75% DE FEMMES ET 25% D'HOMMES



**210**  
AGENCES



**92 %** DES ENTREPRISES ADHÉRENTES SONT PRÊTES  
À NOUS RECOMMANDER

*Source : Baromètre INIT octobre 2020*

### N'HESITEZ PAS A CONTACTER UN CONSEILLER



En appelant sur la ligne téléphonique dédiée :

**0805 50 00 19** (services et appels gratuits)



En complétant le formulaire de contact sur notre site pour être rappelé

**[harmonie-mutuelle.fr/contact](https://www.harmonie-mutuelle.fr/contact)**



**Harmonie  
mutuelle**

GR O U P E **vyv**

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

**Rendez-vous sur [harmonie-mutuelle.fr](https://www.harmonie-mutuelle.fr) pour en savoir plus !**